

NIVEAU I

DESU « ODONTOLOGIE RESTAURATRICE ET ESTHÉTIQUE »

Code RNCP :

Code CPF :

COMPOSANTE : ODONTOLOGIE**DUREE**

123 Heures

DATE(S)

11 et 12 décembre 2018

8 et 9 janvier 2019

5 et 6 février 2019

12 et 13 mars 2019

1, 2 et 3 avril 2019

21 et 22 mai 2019

18,19 et 20 juin 2019

Examen le 9 juillet 2019

HORAIRES

9H-12h/13h-18h

LIEU

Faculté d'Odontologie de Marseille

COUT/TARIF

2 800 € + droits nationaux

ORGANISATION :

6 séminaires de 2 ou 3 jours

SUIVI ET EVALUATION :

Examen écrit final

SANCTION DE LA FORMATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE

**PRE-REQUIS ET MODALITES
D'ENTREE EN FORMATION**

Titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ou d'un diplôme équivalent permettant aux titulaires d'exercer dans leur pays.

Sur dossier (lettre de motivation, CV et photocopies de diplômes)

OBJECTIFS

Former des chirurgiens-dentistes, ayant déjà acquis une expérience professionnelle, à la pratique des techniques de pointe en dentisterie restauratrice et esthétique

PUBLIC

CHIRURGIENS-DENTISTES

PROGRAMMEDESU « ODONTOLOGIE RESTAURATRICE ET ESTHÉTIQUE »

Thèmes abordés en 6 séminaires :

- Les bases de la dentisterie esthétique
- La micro-dentisterie
- Reconstructions esthétiques antérieures et postérieures en méthode directe
- Reconstructions esthétiques antérieures et postérieures indirectes : composite et céramique
- Reconstitutions corono-radiculaires fibrées
- Reconstitutions adhésives en céramique au niveau antérieur

Moyens et Méthodes Pédagogiques

- Cours magistraux
- Travaux Pratiques
- Supports de cours à disposition sur AMETICE

Responsable de la formation**Dr Christian PIGNOLY****Profil des intervenants :**

Enseignants universitaires et professionnels du secteur

Renseignements et inscriptions

christine.zaporogetz@univ-amu.fr

juliette.castronovo@univ-amu.fr

Téléphone :

04 86 13 68 51

04 86 13 68 53

Taux de satisfaction : 95 %**Taux de réussite : 100 %****Taux d'insertion : 100 %**

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat.